



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Coteaux et Vallées des Luys

Pièce 4.2 : Carte informative d'assemblage

Juin 2025

Echelle 1/20 000

4 36 2456



ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hélioparc, 2 avenue Pierre Angot - CS 80111 - 64053, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 84 23 55 - Fax : 05 59 84 30 24
www.arteliagroup.com

- Zonage**
- UA : Zone urbaine de bourg ancien dense
 - UB : Zone urbaine de densité moyenne
 - UC : Zone urbaine de densité moyenne à peu dense
 - UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
 - UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
 - UX : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales
 - UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales
 - UZ : Zone urbaine à vocation principale d'activités mixtes
 - TAU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
 - TAUY : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 - N : Zone naturelle
 - Noe : Zone naturelle avec préservation des continuités écologiques
 - Na : Secteur dédié aux activités économiques (artisanales et commerciales, ...) isolées
 - Neq : Zone naturelle dédiée au centre équestre
 - Nh : Secteur de quartiers isolés à vocation principale d'habitation
 - NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nt1 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique (camping, ...)
 - Nt2 : Zone naturelle dédiée à l'activité touristique (gîte)
 - Nth : Zone humide
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole avec enjeux paysagers
- Prescriptions**
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
 - Secteur de mixité sociale défini au titre de l'article R.151-38, 3° du CU
 - Eléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
 - Eléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
 - Secteur Soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
 - Linéaire boisé identifié au titre du L.151-23 du CU
 - Patrimoine paysager à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- Aléas ruissellement**
- Aléa très fort
 - Aléa fort
 - Aléa modéré
 - Aléa faible
- Emprise des zones inondables (étude hydraulique des Luys ainsi que secteurs concernés par l'atlas des zones inondables)**
- Aléa très fort
 - Aléa fort
 - Aléa modéré
 - Aléa faible
 - Aléa indéterminé (Atlas des zones inondables)
 - Isocotes 100ans
- Informations**
- Canalisation de transport de gaz et bande d'effet SUP associée

Le plan au 1/20 000 ne doit servir pour l'analyse des dossiers administratifs.
Pour des raisons de lisibilité, toutes les prescriptions n'apparaissent pas sur ce plan au 1/20 000.
Seuls les éléments de paysages naturels y sont représentés.

Concernant les autres prescriptions il faudra se référer aux plans au 1/ 5 000 ainsi qu'au plan des servitudes en annexe.

